

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE CARTE NOIRE PLUS

Introduction

Le programme de fidélité « CARTE NOIRE PLUS » (ci-après le « Programme de Fidélité ») est géré par CARTE NOIRE SAS, société par actions simplifiée, au capital de 103.830.406 €, sise au 58, avenue Emile Zola – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 813 978 038, sous l'identifiant unique EEE : FR024928_05P6UB et sous l'identifiant unique EMPAP : n°FR215749_01OJNA (ci-après « CARTE NOIRE »).

Le Programme de Fidélité est valable uniquement en France Métropolitaine (Corse incluse, DROM-COM exclus) et permet, sous certaines conditions définies ci-après, d'acquérir des points (ci-après des « Grains ») ouvrant droit à des avantages. Le Programme de Fidélité comporte 3 niveaux :

- Amoureux,
- Connaisseur,
- Maître.

Les conditions générales du Programme de Fidélité définissent les conditions dans lesquelles les personnes ayant adhéré au Programme de Fidélité (ci-après les « Membres ») peuvent acquérir des Grains, débloquent un niveau et bénéficient de différents avantages (ci-après « Conditions Générales »).

Les Conditions Générales sont acceptées lors de l'adhésion au Programme de Fidélité.

Article 1 – Conditions d'adhésion au Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité est réservé à toute personne physique âgée de 16 ans ou plus disposant d'une adresse postale en France Métropolitaine (Corse incluse, DROM-COM exclus), titulaire d'un compte client sur le site Internet www.cartenoire.fr (ci-après le « Site »). L'adhésion au Programme de Fidélité est conditionnée à la fourniture des informations suivantes : nom, prénom, email, mot de passe (ces informations sont requises afin d'assurer l'authentification des Membres et l'envoi de communications sur le Programme de Fidélité par CARTE NOIRE).

Article 2 – Modalités de fonctionnement du Programme de Fidélité

2.1. Les Grains

Le Programme de Fidélité permet aux Membres d'acquérir des Grains :

- lors de ses achats de produits de marque CARTE NOIRE en magasin dans l'une des enseignes suivantes : E.Leclerc, Carrefour, Intermarché, Coopérative U, Auchan, Lidl, Aldi, Monoprix, Franprix, dans ce cas, le Membre doit télécharger son ticket de caisse ou sa facture et/ou,

- lors de ses achats sur le Site, ou,
- lors d'actions fidélités organisées ponctuellement par CARTE NOIRE.

Il est précisé qu'un euro dépensé équivaut à un Grain acquis (arrondis à l'entier inférieur). Les Grains sont crédités dans un délai maximal de 10 jours ouvrés à compter du téléchargement de son ticket de caisse ou de sa facture en cas d'achat de produits CARTE NOIRE en magasin et instantanément en cas d'achat sur le Site. Lorsque le nombre de Grains attribués est calculé en fonction du prix payé par le Membre, ce prix sera le prix hors frais de livraison.

Les achats qui sont réglés avec des cartes-cadeaux, des coupons de réduction ou des Grains ne donneront pas droit à l'acquisition de Grains.

Le Membre peut télécharger jusqu'à 5 tickets de caisse ou facture par mois.

Le solde des Grains en cours peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet www.cartenoireplus.fr.

Les avantages du Programme de Fidélité ainsi que les Grains acquis ne peuvent être ni cédés à des tiers ni échangés contre des espèces ou tout autre type de contrepartie non prévue aux présentes.

En cas d'un retour total ou partiel d'un achat effectué sur le Site ayant permis d'acquérir des Grains, lesdits Grains seront supprimés.

2.2. Les niveaux du Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité comporte trois (3) niveaux (ci-après le « Niveau ») :

- le Niveau « Amoureux » pour les Membres qui disposent entre 0 et 299 Grains compris ;
- le Niveau « Connaisseur » pour les Membres qui disposent entre 300 à 799 Grains compris ou qui a souscrit un abonnement ;
- le Niveau « Maître » pour les Membres qui disposent plus de 800 Grains compris.

En cas d'atteinte d'un Niveau donné en cours d'année civile, le Membre conserve les avantages associés à ce niveau pour le reste de l'année civile en cours ainsi que pour l'année civile suivante. Le solde du Membre sera réinitialisé au niveau le plus bas à la fin de chaque année civile de participation.

Toutefois, les avantages attribués lors de l'atteinte d'un Niveau le sont une fois par année civile et uniquement lorsque le Membre remplit les conditions requises. Aucun avantage ne pourra être attribué en cas de maintien d'un Niveau l'année civile suivante.

2.3. Les avantages du Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité permet au Membre de bénéficier de différents avantages, attribués en fonction de son Niveau et des Grains qu'il aura acquis et définis ci-après :

- Amoureux :
 - o 10 € de réduction sur la commande de son choix sur le Site ;
 - o Opportunité de gagner des lots Carte Noire ;
 - o Cinquante (50) Grains offert en souscrivant à un abonnement sur le Site.

- Connaisseur* :
 - o 15 € de réduction sur la commande de son choix sur le Site ;
 - o Opportunité de gagner des lots Carte Noire premium ;
 - o Livraison offerte sur la commande de son choix sur le Site ;
 - o Participation à des jeux-concours exclusifs.

- Maître :
 - o 20 € de réduction sur la commande de son choix sur le Site ;
 - o Opportunité de gagner des lots Carte Noire d'exception ;
 - o Livraison offerte sur trois (3) commande de son choix sur le Site ;
 - o Possibilité d'accéder aux meilleures récompenses ;
 - o Vingt (20) Grains offert le jour de son anniversaire ;
 - o Participation à des jeux-concours exclusifs.

*Il est précisé qu'en cas de souscription d'un abonnement sur le Site, le Membre bénéficiera automatiquement du Niveau Connaisseur.

Le Membre dispose de la faculté de convertir les Grains accumulés en une ou plusieurs carte(s) cadeau(x) utilisable(s) auprès d'entités tierces. Cette conversion nécessitant une vérification par Carte Noire, le Membre recevra sa/ses carte(s) cadeau(x) dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrés à compter de sa demande.

Article 3 – Durée de la souscription / Résiliation / Anomalies de fonctionnement / Manquement aux Conditions Générales

La durée de la souscription est illimitée sauf résiliation de la part du Membre ou arrêt du Programme de Fidélité par CARTE NOIRE avant ce terme.

Pour mettre fin au Programme de Fidélité avant le terme, le Membre peut contacter le Service Consommateur au 0 800 150 160 (service et appel gratuits), du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 17h30, ou par e-mail à consumerservice.f@cartenoire.com.

A défaut d'utilisation du Programme de fidélité pendant une durée de trois (3) ans consécutifs, l'adhésion au Programme de Fidélité sera résiliée par CARTE NOIRE. En cas de résiliation à l'initiative du Membre, les Grains acquis et les avantages non utilisés deviendront indisponibles dès la résiliation.

CARTE NOIRE ne pourra être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies de fonctionnement du Programme de Fidélité quelle qu'en

soit la cause. Toutefois, CARTE NOIRE mettra tout en œuvre pour maintenir le bénéfice du solde de Grains et les avantages y afférant.

CARTE NOIRE se réserve le droit de désactiver le compte du Membre au Programme de Fidélité avec effet immédiat en cas de manquement aux Conditions Générales ou utilisation abusive ou frauduleuse. Les Grains acquis en violation des Conditions Générales ou de façon abusive ou frauduleuse seront suspendus et annulés, sauf réclamation justifiée, sans compensation d'aucune sorte.

Article 4 – Modification / Suspension / Arrêt du Programme de Fidélité

CARTE NOIRE se réserve le droit de modifier, de suspendre ou supprimer les règles, les modalités d'acquisition des Grains et les avantages exposés dans les Conditions Générales à tout moment sans avoir à motiver sa décision et sans aucune compensation ou indemnisation d'aucune sorte.

Toute évolution ou modification substantielle des Conditions Générales donnera lieu à une information préalable des Membres. Toute modification des Conditions Générales s'appliquera dès la date de leur publication et n'aura pas d'effet rétroactif.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, CARTE NOIRE informera le Membre avec un préavis raisonnable permettant ainsi l'utilisation des avantages acquis. A défaut d'utilisation, les Grains et les avantages non utilisés seront définitivement perdus.

Article 5 – Protection de la vie privée

Les données personnelles fournies au moment de la souscription au Programme de Fidélité ne seront traitées que pour des finalités liées à la gestion du Programme de Fidélité conformément aux dispositions du Règlement UE sur la Protection des Données (RGPD).

Le Membre peut obtenir des informations sur la raison et la manière dont CARTE NOIRE traite les données personnelles en consultant la Politique en matière de vie privée que CARTE NOIRE l'invite à consulter régulièrement, ainsi que les Conditions Générales, afin de vérifier les mises à jour et les modifications.

Pour les autres conditions générales relatives à l'utilisation du Site, CARTE NOIRE encourage également les Membres à lire les Conditions Générales d'Utilisation, qui seront régulièrement révisées afin de vérifier toute mise à jour ou modification.

Article 6 – Réclamation / Médiation

6.1 Réclamation

En cas de difficultés lors de la souscription, pour toute information ou réclamation, le Membre peut contacter le Service Consommateur au 0 800 150 160 (service et appel

gratuits) du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 17h30 ou par e-mail à consumerservice.f@cartenoire.com.

6.2 Médiation / Plateforme de règlement des litiges

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, CARTE NOIRE adhère au Service du Médiateur de la consommation FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur de la consommation FEVAD - BP 20015 - 75362 PARIS CEDEX 8 - <https://www.mediateurfevad.fr>.

Après démarche préalable écrite auprès de CARTE NOIRE, le Service du Médiateur de la consommation de la FEVAD peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, rendez-vous sur le site <https://www.mediateurfevad.fr>.

Article 7 – Intégralité – Litige – Droit applicable

Dans l'hypothèse où l'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales seraient nulles et non avenues pour quelque raison que ce soit, la validité et le respect des autres clauses n'en seront pas affectés.

Sauf disposition européenne contraire, les Conditions Générales ainsi que tous les litiges en résultant ou en lien avec celles-ci sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à l'application, l'exécution, l'interprétation, la résiliation ou la violation des Conditions Générales relèvera de la compétence des tribunaux du lieu de résidence ou du domicile du Client, s'il est situé dans l'Union européenne.